

APPEL D'OFFRES :

« Aménagement et maintenance des stands de l'ANFA pour les Salons Métierama, Mondial des métiers et Mondial de l'Automobile »
2016-2017

CAHIER DES CHARGES

OBJECTIF GENERAL :

SELECTIONNER UN PRESTATAIRE POUR L'AMENAGEMENT ET LA MAINTENANCE DES STANDS DE L'ANFA AUX SALONS METIERAMA, MONDIAL DES METIERS ET MONDIAL DE L'AUTOMOBILE

PRÉAMBULE

❖ Cadre juridique

Le présent appel d'offres est passé conformément aux dispositions du décret n° 2005-172 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés public.

❖ Présentation de l'ANFA

L'ANFA, OPCA et OCTA de la Branche des Services de l'automobile, du camion et des deux roues, rassemble les moyens financiers et techniques pour répondre aux besoins en formation des entreprises et de la population professionnelle. L'ANFA intervient sur l'ensemble des métiers de la commercialisation, au recyclage des véhicules.

Mandatée par les Partenaires sociaux, l'ANFA, relayée par ses 11 Délégations Régionales, met en œuvre et décline une stratégie de formation centrée sur :

- le renouvellement de la population professionnelle,
- l'adaptation permanente des personnels en activité.
-

Sur le premier axe, L'ANFA a notamment pour mission de faire la promotion des métiers et des formations du secteur auprès des jeunes et des familles. Les événements territoriaux de type salons, forums, journées portes ouvertes sont dans ce contexte des actions centrales dans la communication mise en œuvre.

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché couvre les salons suivants :

- Métierama à Marseille : 1er trimestre 2016 (21 - 22 - 23 janvier) et 2017 (dates non définies), parc Chanot ;
- Mondial des métiers à Lyon : 1er trimestre 2016 (4 -7 février) et 2017 (dates non définies), Eurexpo ;
- Mondial de l'Automobile à Paris : 3ème trimestre 2016(du 1er au 16 octobre 2016), Porte de Versailles.

Pour chacun il s'agit de :

- Concevoir, réaliser, gérer et maintenir l'installation d'un stand d'environ 500m² avec une scénographie commune aux 3 salons ;
- Mutualiser, stocker et transférer les éléments créés d'une manifestation à l'autre.

ARTICLE 2 : PRINCIPES DIRECTEURS ET IMPERATIFS TECHNIQUES

OBJECTIFS

- **Communiquer sur les métiers, les filières et modes de formations** : Accueillir, informer et faire la promotion des métiers et des formations auprès des jeunes, parents, salariés, enseignants, professionnels de l'orientation ; Echanger avec les entreprises, les partenaires institutionnels et les partenaires formations.
- **Asseoir l'identité et la notoriété de l'ANFA** : valoriser les actions de l'ANFA, notamment par l'accueil des partenaires institutionnels régionaux et nationaux, des entreprises, des organismes paritaires, des directeurs d'établissement, etc

ORGANISATION GENERALE DU STAND

Le stand est d'abord dédié à la présentation de la vie en CFA, des métiers et des formations du secteur aux publics collégiens, lycéens, et aux familles. Il permet, par ailleurs l'organisation d'échanges avec les professionnels et institutionnels.

Il est organisé pour permettre :

- une bonne compréhension des différentes thématiques à travers l'habillage du stand et de la signalétique haute ;
- la réalisation d'animation métiers ;
- la mise en place d'exposition (maquette, véhicule, etc.) ;
- la tenue de réunion et conférences ;
- une bonne circulation des groupes notamment les classes de collégiens.

Globalement il doit inciter les visiteurs à entrer.

Les espaces suivants devront être clairement identifiables :

- accueil information,
- salle de conférences,
- véhicules : voiture, camion, moto, vélo,
- VIP,
- 2 réserves.

AMENAGEMENT DES ESPACES

L'accueil-information

Cet espace est un lieu d'échanges et d'informations. Il permet aux visiteurs de se renseigner, de se documenter, et aux équipes d'enregistrer les contacts durant la journée. Ce pôle d'accueil information tout public doit être visible et accessible. Il est équipé d'un comptoir, conçu par le prestataire, qui doit également servir de lieu de stockage pour la documentation distribuée.

La salle de conférences

Elle doit pouvoir accueillir 35 personnes : jeunes, enseignants et institutionnels. Cet espace est équipé :

- d'un écran avec vidéo projecteur,
- d'une sono,
- de chaises,
- d'un pupitre.

Les espaces voiture / camion / moto / vélo

Les 4 secteurs, automobile, camion, moto et vélo doivent être clairement identifiables. Ils présentent la vie en CFA, les métiers et les formations du secteur et dans chacun d'entre eux, une ou plusieurs animations métiers sur des véhicules et composants de véhicules sont réalisées.

Pour permettre la réalisation d'animation par les étudiants et des formateurs chacun de ces pôles est équipé : d'une à deux tables, d'un comptoir par pôle, de présentoirs pour la documentation (A4 et A5).

Exemples d'activités

- peinture sur carrosserie,
- débosselage sur carrosserie
- maintenance d'un moteur
- changement de roue d'un camion
- rayonnage de cycle...

Des maquettes, des composants de véhicules et des véhicules sont également exposés sur le stand et nécessiteront des aménagements spécifiques (estrades, sécurisation, aménagement électrique...).

Exemples de véhicules et maquettes :

- camion (tracteur) ou Véhicule Utilitaire,
- moto ou quad,
- voitures, moteurs,
- vélo...

L'espace VIP

Cet espace a un double usage il sert pour les rendez vous avec nos partenaires et de « cafétéria » (accueil café et déjeuner). Pouvant accueillir jusque 15 personnes simultanément, il est équipé :

- d'un comptoir suffisamment long pour servir les participants ;
- de sièges ;
- de présentoirs pour la documentation (A4 et A5) ;
- de tables basses.

Les réserves

L'une est réservée au personnel ANFA et l'autre aux apprentis, aux formateurs et à leur matériel. Elles doivent avoir un accès pratique et un système de fermeture efficace. Chacune d'entre elle est équipée :

- d'étagères pour le stockage et la documentation ;
- de patères pour vêtements ;
- d'une table ;
- de tablettes pour les machines à café ;
- d'un réfrigérateur.

Une superficie d'environ 6 mètres-carrés exploitables devra être prévue pour chacune.

Le prestataire s'emploiera à optimiser au maximum l'agencement de ces réserves par rapport à la surface générale.

ARTICLES 3 : AUTRES PRESCRIPTIONS

LA SIGNALÉTIQUE

Le stand doit véhiculer une image forte. La place pour la signalétique doit donc être particulièrement réfléchie et donner une impression de dynamisme. Cette signalétique, composée d'information institutionnelle, métiers, formations, doit se retrouver stratégiquement sur l'intégralité du stand.

Le prestataire s'emploiera à reprendre la charte graphique institutionnelle de l'ANFA et la charte jeunes (voir les sites www.anfa-auto.fr et www.métiersdel'auto.com) pour les décliner sur le stand.

La signalétique haute doit être la plus visible possible et doit faire l'objet d'une attention particulière.

Les parcours de formation de notre secteur doivent être très présents sur l'espace démonstration mais également dans la salle de conférence

Le prestataire réalisera un plan volume de ce stand ainsi qu'un plan au sol permettant de visualiser la disposition des différents espaces

INSTALLATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

Le prestataire assurera :

- le transport,
- le montage et ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public,
- le démontage de tous les éléments des stands,
- un service de maintenance la veille et le jour de l'ouverture du salon et pendant la durée des salons, en tant que de besoin, 24h/24,
- une astreinte technique pendant la durée des salons 24h/24,
- le stockage de tout le matériel et les aménagements du stand amovible entre les salons visés par la présente commande

AUTRES AMENAGEMENTS ET PRESCRIPTIONS

La décoration florale et végétale sera incluse dans l'aménagement. L'éclairage (rails de spots, élingues et autres) et prises électriques seront intégralement gérés par le prestataire. L'installation électrique sera sur réseau permanent

D'une manière générale, le stand sera fourni « clés en main » par le prestataire.

ARTICLES 4 : PRIX DU MARCHÉ

Une fourchette de 250.000 € H.T. à 300.000 € H.T. est envisagée pour l'année 2016, sous réserve de validation des enveloppes budgétaires par le Conseil de Gestion de l'ANFA (fin 2015).

Pour l'année 2017, le budget prévu s'inscrit dans une fourchette de 150 000 € H.T à 170 000 € H.T.

Le budget total, pour les années 2016 et 2017, est estimé dans une fourchette de 400.000 € H.T et 470.000 € H.T.

S'agissant d'un marché à tranches ferme et conditionnelle, le budget de la tranche conditionnelle (2017) sera soumis à la fin de l'année civile (fin 2016), à l'approbation du Conseil de Gestion de l'ANFA, pour confirmation des engagements.

Le prix du marché intègre une quote-part du prix de cession à l'ANFA de la propriété sur la chose livrée ainsi que celle des droits de propriété intellectuelle et industrielle afférentes. Il inclut également tous les frais de déplacement du prestataire.

ARTICLE 5 : CRITERES DE JUGEMENT ET DE SELECTION DES OFFRES

Sont considérés comme des pré-requis pour pouvoir intervenir (qu'il conviendra de justifier) :

- La maîtrise des obligations et sécurité, le prestataire démontrant qu'il fournit un livrable conforme à la réglementation de sécurité en vigueur sur les lieux d'expositions ;
- l'expérience et les références sur ce type de prestations.

Les propositions évaluées seront classées au regard des critères pondérés suivants sur un total de 100 points :

1. La valeur créative (sur 20 points) :

- L'originalité
- L'esthétique

2. L'ergonomie du stand (sur 20 points):

- l'emplacement de la signalétique et plus globalement la bonne visibilité des messages
- la praticité des espaces, notamment concernant l'accueil du public et la réalisation des activités métiers
- La valorisation des animations

3. La flexibilité la souplesse (sur 20 points):

Ce critère vise à évaluer le prestataire sur sa capacité faire face à des modifications de dernière minute (intégration démonstration supplémentaire, aménagement secondaire...). A ce titre, le candidat devra décrire des exemples d'expériences attestant de cette capacité d'adaptation.

4. La valeur technique (sur 10 points):

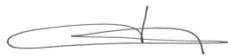
- évaluée au travers de la technicité proposée dans les domaines du son, de la vidéo et de l'éclairage.

5. Le prix, sous forme de forfait (sur 30 points):

Il doit comprendre la création, le montage, la maintenance pendant les salons, le démontage, le stockage, les transferts et les réunions préparatoires sur l'Île de France et dans les régions concernées.

Fait à Sèvres, le 16/10/2015

Le Premier Vice-Président



Jacques BRUNEEL

Le Président



Bertrand MAZEAU